

# Comment organiser une projection

L'association Amifilm et Serge Schleiffer, son président et réalisateur, vous proposent une présentation gratuite de plusieurs films, avec débat :

**La Tartine de Beurre - La Chambre Douze - Triste Secret - Total Agates - Mourir la Paix**

Pour avoir toutes les infos sur l'association et sa filmographie, il vous suffit de consulter notre site officiel [amifilm.fr](http://amifilm.fr)

## Principe d'une séance de projection

Le demandeur choisit le film, la date et l'heure souhaités (de préférence un samedi soir). Amifilm confirme le choix et se déplacera lors de la projection.

Amifilm ne facture pas la prestation et aucune démarche n'est nécessaire par rapport aux droits d'auteur, le réalisateur étant l'auteur de l'œuvre diffusée.

L'entrée doit rester gratuite pour le public.

**Vous êtes l'organisateur de la soirée et Amifilm est votre invité**

## Organisation de la séance de projection

En tant qu'organisateur, il vous incombe donc :

### **pour la salle**

- de mettre à disposition la salle pour la projection,
- de procéder à son installation (chaises, rideaux si salle non opaque, matériel, ...),
- d'installer une dizaine de grilles si une exposition photos est souhaitée, mais celle-ci n'est possible que pour certains films (voir document "Demande de projection").

### **pour la communication**

- d'informer les habitants de la commune, voire aux alentours, et éventuellement les médias de ladite projection (une affiche pourra vous être adressée),
- de gérer les réservations si cela s'avère nécessaire.

### **pour le matériel de projection**

- d'assurer l'installation et de la gestion du matériel nécessaire :
  - un grand écran,
  - un vidéo projecteur (avec une entrée HDMI si possible),
  - une sono (avec micro),
  - un ordinateur ou un lecteur DVD (le support du film est un DVD ou une clé USB),
- de désigner une personne qui aura en charge le fonctionnement du matériel installé.

Cette personne devra être disponible :

- dès l'arrivée de l'équipe Amifilm pour les réglages et les essais d'avant projection,
- pendant toute la séance pour lancer la lecture du film et pour intervenir en cas de nécessité durant la projection.

*Amifilm n'est pas habilité à manipuler les équipements mis en place par les organisateurs.*

## Déroulement de la séance

En accord avec Amifilm, l'organisateur a fixé l'heure de début de la séance pour le public.

L'équipe Amifilm arrivera une heure avant, pour effectuer les essais et les réglages, assistée par la personne désignée pour la gestion du matériel, et éventuellement mettra en place les photos pour l'exposition.

L'ouverture de la salle au public se fera 1/2 heure avant l'horaire fixé (il est impératif que l'installation soit opérationnelle à ce moment).

*Exemple : pour un séance à 20h30, arrivée Amifilm à 19h30 et ouverture de la salle à 20h*

Le réalisateur étant présent à chaque projection, il présente le film avant sa diffusion et répond aux questions des spectateurs après la séance.

## Intervention de l'équipe Amifilm

Outre les différents aspects déjà évoqués ci-dessus, dont les interventions du réalisateur en début de séance pour la présentation du film et en fin de projection pour animer le débat, Amifilm organisera un plateau à la sortie de la salle et mettra en vente ses films en stock (DVD ou Clé USB).

Au vu de la gratuité de la prestation et du bénévolat des quelques personnes de l'équipe Amifilm (entre 6 et 12 personnes) qui se déplacent avec le réalisateur, nous demandons simplement un petit repas (plat - dessert - boissons) que nous prendrons dans une salle annexe durant la projection du film.

## Demande de projection

Le demandeur complète le document "Demande de projection" ci-après et le transmet à [amifilm@orange.fr](mailto:amifilm@orange.fr)

La signature devra figurer en-bas de la demande et être obligatoirement précédée de la mention "Lu et approuvé", par laquelle le demandeur reconnaît avoir pris connaissance et avoir approuvé ce document explicatif de l'organisation d'une projection.

### Important

Aucune projection ne pourra être organisée sans un accord préalable du réalisateur et de Amifilm. Toute personne contrevenante se verra poursuivi en justice en vertu de l'article L122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle : « Toute reproduction ou représentation d'une œuvre faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite ».

Serge Schleiffer (Réalisateur et président Amifilm)

[amifilm@orange.fr](mailto:amifilm@orange.fr)

06 86 90 16 48

## Demande de projection

**Nom / Prénom :**

**Raison sociale :**

**Adresse :**

**Téléphone portable :**  
*(impératif)*

**fixe :**  
*(facultatif)*

**Mail :**

**Date de projection souhaitée :**

**Horaires :**

**Adresse précise de la projection :**

**Réservation : Oui / Non**

*Barrez la mention inutile et si réservation demandée, merci de décrire ci-après les modalités de réservation*

### Entourez le(s) film(s) demandé(s)

**La Tartine de Beurre** avec exposition photos **oui / non**

**La Chambre Douze**

**Triste Secret**

**Total Agates**

**Mourir la Paix**

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du document explicatif “comment organiser une projection”

**Nom**

**Date**

**Signature (avec mention Lu et Approuvé)**